



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUIN 2026

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LE BALL-TRAP ET LE TIR À LA CIBLE

L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. BERTRAND Philippe – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith – M. FAVIER Bernard –
M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ
Claire – M. SCHWENCK Lucas (Parti à 18 H.30 – Point N° 6) – Mme POLEVAIA Iana – Mme LEGENDRE Émilie –
M. BONNET Jean-Luc – Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe –
Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN Jean-François – M. BENOIT Gérard – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. BERBECHE Michel – M. JULIEN Guillaume.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme HOUNKPE Akouavi a donné procuration à Mme CARMONA Édith
Mme BAGUE Amandine a donné procuration à Mme RABELLINO Chrystel
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à Mme PIOZIN Patricia
M. DE SOUSA DIAS Joey a donné procuration à Mme ANSELMO Anaïs
M. SCHWENCK Lucas a donné procuration à M. FAVIER Bernard (À partir du point N° 6)
M. VILLARD René a donné procuration à M. BENOÎT Gérard
Mme PIERRAT Brigitte a donné procuration à Mme BARDIÈS Frédérique



M. GIACOMINO Romaric a été désigné secrétaire de séance.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 Juin 2026.
Délibération N° DM_20260623N084

OBJET : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS COMMUNAUX POUR LE BALL-TRAP ET LE TIR À LA CIBLE

Monsieur Lucas SCHWENCK, conseiller délégué au foncier sur invitation de Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que la société de chasse "La Diane" organise, chaque année, sur des parcelles privées communales, un ball-trap au moment de la fête votive de CHÂTEAU-ARNOUX et une manifestation de tir à la cible en campagne, le deuxième dimanche de Juillet.

Il fait savoir :

- Qu'afin de faciliter la gestion de la mise à disposition d'une partie des parcelles AB 132 et AB 30 pour le ball-trap et une partie de la parcelle AB 42 pour le tir à la cible en campagne, une convention de mise à disposition gratuite pour une durée de 3 ans, prenant effet au 1^{er} Juillet 2026 et s'achevant au 30 Juin 2029, est proposée,
- Que cette mise à disposition devra s'effectuer en bonne entente avec les autres activités de loisirs exercées sur le site, notamment la pratique pédestre et du V.T.T. sur les sentiers balisés,
- Que le projet de convention type a été transmis en annexe de la convocation.

Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal de valider les termes de la convention jointe et de l'autoriser à signer ladite convention.

OÙ CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **VALIDE** les termes de la convention jointe,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention entre la Commune et la société de chasse "La Diane".

PUBLIEE LE : 01 JUL. 2026 T ☒ NT ☐ NOMENCLATURE N° : 3-6	CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT-SIX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,  Philippe BERTRAND  Le secrétaire de séance,  Romaric GIACOMINO
--	--